

**DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER  
COMMUNE DE MOELAN sur MER**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**SEANCE DU 14 MAI 2009**

-----

**DATE DE LA CONVOCATION 7 MAI 2009**

-----

Le quatorze mai deux mil neuf, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas MORVAN, Denis BERTHELOT, Madeleine KERGOAT, Gilbert DULISCOUET, Marie-Louise GRISEL, Isabelle MOIGN, Robert GARNIER, Joseph LE BLOA, Marie-Dominique LE GUILLOU Adjoints ; Isabelle CAUET, Elie OUADEC, Thierry GOUERY, Laurent BELLEC, Yann DE KEYZER, Delphine MADIC, Christine OBIN, Ghislaine NOWACZYK, Denis SELLIN, Marie-France DEFFAY, Yves LE TORREC, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Bruno HAIDON, Sylviane ROBIN, Gérard BREUILLES, Isabelle GUYVARCH, Guy LE BLOA, Alain BROCHARD.

**ABSENTE REPRESENTEE** : Claire PRONONCE par Denis SELLIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Isabelle CAUET.

Compte rendu de la séance du 25 mars 2009.

\* Denis SELLIN demande la rectification suivante : page 4 - budget annexe du port de Brigneau.

Denis SELLIN interroge le Maire suite à l'article paru dans la presse du 23 mars 2009 intitulé :

« La passerelle laissera la place à la culture », à savoir si un permis de construire concernant une salle de réception a été déposé et plus largement si la commune était informée du projet.

Le maire a répondu par la négative pour les deux points.

\* Joseph MAHE demande la rectification suivante page 3.

Joseph MAHE indique qu'au vu des augmentations des charges de personnel, des intérêts des emprunts, de la baisse de la capacité d'autofinancement, il s'abstiendra sur le vote de ce budget.

Les deux amendements sont acceptés.

Le compte rendu du 25 mars 2009 modifié des deux amendements ci avant est voté à 24 voix pour et 5 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Bruno HAIDON, Guy LE BLOA, Isabelle GUYVARC'H).

Le Maire fait état des décisions prises en vertu de la délégation d'attribution consentie par délibération du 4 avril 2008 pour la période écoulée à savoir, la signature en date du 17 mars 2009 avec le Conseil Général du Finistère d'un contrat d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement pour une valeur 2009 de 1698,32 €T.T.C. pour une durée de 5 ans (formule de révision des prix).

#### **N° 775-2009 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES.**

Delphine MADIC présente le fonctionnement de la commission d'accessibilité et ses attributions. Elle précise que la Commission dresse le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal.

La commission d'accessibilité fait toutes les propositions utiles de manière à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Concernant sa constitution, elle indique qu'elle est présidée par le Maire, qui en arrête la liste des membres. Cette liste comprend des représentants de la commune, des associations de personnes handicapées et des associations d'usagers.

Suite à la sollicitation des différents représentants le maire propose la liste suivante :

Président : le Maire : Nicolas MORVAN

Elus municipaux : Delphine MADIC, Robert GARNIER, Guy LE BLOA.

Association de personnes handicapées :

- Jean LE MOAL : (APF – AFTC)
- Monique LE CHAT : (APEDYS)

Associations d'usagers :

- Annick LE CORRE (Ker Dero)
- Marie Hélène HEMERY (Balebus)
- Pierre HENRIO (commerçants et artisans)

Joseph MAHE s'interroge sur la superposition des deux commissions d'accessibilité de la commune et de la COCOPAQ.

Le Maire indique qu'elles n'interviennent pas pour les mêmes compétences et qu'elles peuvent coexister en exerçant leurs missions selon le cadre de compétences de la commune et l'intercommunalité.

Après avis favorable de la commission action sociale,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'ACCEPTER la liste présentée ci avant.

**N° 776-2009 : DESIGNATION DE DEUX DELEGUES MUNICIPAUX A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL AVEN-BELON**

Madeleine KERGOAT présente l'office intercommunal Aven Belon regroupant les communes de MOELAN sur MER, BANNALEC, BAYE, RIEC-sur-BELON, LE TREVOUX, ainsi que les statuts de l'association. Elle indique également que la montée en charge de celui-ci conduira à la suppression de l'office municipal de MOELAN sur MER et donc la mise en place d'une nouvelle convention entre la mairie et l'office intercommunal.

Les statuts de l'office intercommunal prévoient la désignation par les communes membres de deux délégués.

Alain BROCHARD souhaite souligner qu'il n'y a pas eu de réel échange sur le principe même de l'office intercommunal, que la création de cet office conduira à une délocalisation de l'office de tourisme de MOELAN. Il lui semble préférable d'envisager la création d'un office intercommunal au sein de la COCOPAQ.

Le Maire indique que ce sujet a été débattu plusieurs fois en commission et qu'il constituait un élément de campagne électorale. De plus, aux 5 communes actuelles devraient s'ajouter deux communes supplémentaires en 2010 et à moyen terme le regroupement de toutes les structures des villes de la COCOPAQ pourrait être envisagé.

La vente touristique d'un territoire global « Pays de Quimperlé » semble bénéfique pour l'ensemble des communes au vu de la diversité et de la richesse proposée. Il souligne cependant que chaque ville ou structure reste libre de son adhésion et que le choix d'un statut associatif pour l'office intercommunal est un choix fort de la part des communes adhérentes.

Madeleine KERGOAT précise qu'à la dernière commission tourisme les statuts de l'office de tourisme ont été distribués.

Le Maire soumet au vote à bulletin secret l'élection des délégués.

Candidats déclarés : Madeleine KERGOAT, Marie-France DEFFAY

Résultat du vote :

Nombre de bulletins : 2 x 29 = 58

- Bulletins blancs : 10
- Madeleine KERGOAT : 23
- Marie-France DEFFAY : 25

Mesdames Madeleine KERGOAT et Marie-France DEFFAY sont désignées pour représenter la commune de MOELAN sur MER à l'office intercommunal de tourisme Aven-Belon.

### **N° 777-2009 : INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE DES COURS D'EAU DE LA COMMUNE**

Madeleine KERGOAT indique qu'un inventaire cartographique des cours d'eau de la commune suite à une demande préfectorale a été réalisé par un groupe de travail animé par la Chambre d'Agriculture. Des associations moëlanaises, des agriculteurs ont été associés au travail à la fois sur carte et sur le terrain.

Le Maire précise que cet inventaire pourra être validé par arrêté préfectoral et aura vocation à servir de référence pour l'exercice de la police de l'eau, ainsi que pour l'application des règles fixées dans le cadre de la politique agricole commune. Ce document est très important pour les agriculteurs.

Alain BROCHARD s'interroge sur le rapport de cet inventaire avec celui des zones humides et son intégration au PLU.

Le Maire répond que la commune a 3 ans pour réaliser l'inventaire des zones humides dans le cadre d'une enquête publique. Le document sera opposable au tiers. Cet inventaire des cours d'eau ne rentre pas dans ce cadre.

Après avis favorable de la commission économique, Tourisme, agriculture,

Après consultation des associations concernées.

Le Maire propose l'adoption de l'inventaire tel que proposé par le groupe de travail animé par la chambre d'agriculture et la cartographie jointe à la délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'ACCEPTER cette proposition ;

### **N° 778-2009 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COCOPAQ POUR AUTORISATION POUR LA COMMUNAUTE A ADHERER A TOUT ETABLISSEMENT DE COOPERATION INTERCOMMUNAL ET A TOUT SYNDICAT MIXTE**

Le Maire présente la modification des statuts et explique qu'elle résulte notamment de la création du Sage Ellé-Isole-Laïta et de l'impossibilité actuelle pour la COCOPAQ d'adhérer au futur syndicat mixte de part ses statuts.

Joseph MAHE s'interroge sur le transfert permanent de compétences des communes à la COCOPAQ, les augmentations de charges qu'elles impliquent pour la COCOPAQ et l'augmentation des impôts des ménages qui pourrait en résulter.

Le Maire répond que chacun doit se sentir concerné par la politique en faveur de la qualité de l'eau. Cette politique conditionne à la fois la distribution d'eau potable, la ressource première de certaines entreprises du secteur, la gestion des crues. Il aurait aimé un consensus sur ce sujet.

D'autre part, il rappelle que les finances de la COCOPAQ sont en péril, non pas par le transfert de nouvelles compétences, mais par le bouclier fiscal de la taxe professionnelle et notamment certaines exonérations dont bénéficient de grosses entreprises du secteur. Ce sont donc les choix du gouvernement qui posent question.

Alain BROCHARD s'interroge sur le « bénéfice » de transferts à la COCOPAQ pour les Moëlanais.

Le Maire lui répond que les moëlanais perçoivent fort bien le bénéfice du nouvel ALSH des Petites Salles, de la possibilité pour les enfants de faire la voile à Beg Porz, du service de transport à la demande de la nouvelle piscine de Kergolaër.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE :

A 23 voix pour, 6 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Sylviane ROBIN, Bruno HAIDON, Isabelle GUYVARCH),

D'ACCEPTER la modification des statuts de la COCOPAQ pour autorisation pour la Communauté à adhérer à tout établissement de coopération intercommunale et à tout syndicat mixte.

#### **N° 779-2009 : ATTRIBUTION DES SUBVENTION 2009**

Denis BERTHELOT précise que les associations ont constitué un nouveau dossier de demande de subventions, pièce nécessaire à l'octroi d'une subvention.

Denis BERTHELOT indique que le montant total des subventions pour 2009 proposé est de 85.782 € soit une augmentation de 2,30 % par rapport à 2008, pour une enveloppe budgétaire globale de 105.000 €.

Puis la parole est donnée aux adjoints pour la présentation des subventions proposées dans les différentes commissions.

Alain BROCHARD s'étonne que les subventions Restaurants du Coeur et le Secours Catholique ne soient pas inscrites au budget.

Marie Louise GRISEL précise qu'elle est en attente d'éléments chiffrés de la part des Restaurants du Coeur et que le Secours Catholique n'a plus d'action sur MOELAN sur MER.

Maryvonne BELLIGOUX s'inquiète de l'implication du Secours Catholique en cas d'un besoin important.

Le Maire indique que les demandes spécifiques peuvent être étudiées tout au long de l'année dans les commissions.

Alain BROCHARD s'interroge sur les critères d'attribution pour les subventions sportives et de l'absence d'une ancienne grille de critères.

Le Maire lui propose de fournir à la municipalité cette grille.

Joseph LE BLOA précise cependant que les listings fédéraux d'adhérents ont été demandés à toutes les associations sportives et que celui-ci a constitué un des critères d'attribution.

Concernant la subvention à l'amicale des employés communaux, Denis BERTHELOT explique que suite à une réunion avec le bureau de l'association, il a été convenu que la municipalité proposerait le versement d'une première tranche de subvention à 3.000 € et examinerait en septembre une nouvelle tranche si des actions sociales complémentaires en faveur du personnel venaient à être mises en place.

Marie Dominique LE GUILLOU informe le conseil municipal que le montant attribué par élève moëlanais au titre du contrat d'association pour l'école Immaculée Conception est de 649,50 € pour l'année 2009.

Elle précise également qu'un crédit bibliothèque de 9 € pour l'année 2009 par élève moëlanais est attribué à l'ensemble des écoles et que les crédits pédagogiques doivent faire l'objet d'une présentation en commission pour l'école privée. Elle remarque également que la commune subventionne l'école privée bien au-delà du contrat d'association.

Concernant la demande de subvention à caractère social pour la cantine de l'école Immaculée Conception, elle indique qu'elle a été refusée pour les mêmes raisons que l'an dernier.

Joseph MAHE indique que concernant cette demande, elle n'a pas été étudiée en commission.

Marie Dominique LE GUILLOU précise que c'est le courrier accompagnant cette demande qui n'a pas été étudié en commission, mais uniquement distribué à la fin de celle-ci.

Le Maire complète en ajoutant que le coût de fonctionnement d'un enfant à l'école publique donne lieu à un versement identique à l'école privée. Par ailleurs, il a été choisi de faire la moyenne des 3 écoles publiques de MOELAN sur MER, afin de lisser les éventuels écarts et donc être plus favorable à l'école privée.

Le Maire indique qu'au global, les subventions accordées à l'école privée vont bien au delà de ce qui est prévu par la loi.

Maryvonne BELLIGOUX indique l'impossibilité d'utiliser les sommes allouées au contrat d'association pour la cantine.

Alain BROCHARD demande un vote spécifique par rapport à la subvention cantine.

Après avis favorable des commissions concernées, le Maire propose de mettre au vote les subventions.

Concernant le refus d'accorder une subvention à caractère social à l'école Immaculée Conception, 3 votes, contre (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Bruno HAIDON), 4 abstentions (Alain BROCHARD, Guy LE BLOA, Isabelle GUYVARC'H, Sylviane ROBIN), 22 votes pour.

Concernant la subvention de 1.200 € à DIWAN, 6 abstentions (Denis SELLIN (2), Robert GARNIER, Christine OBIN, Maryvonne BELLIGOUX, Gérard BREUILLES), 23 votes pour.

Concernant les autres subventions, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'ACCORDER les subventions 2009 comme ci-après :

	<b>Bénéficiaires</b>	Prop. 2009	Adjt.
	<b>Activités Sociales</b>		
1	Enfance et Partage	200	MLG
2	ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	5 000	MLG
3	Croix d'Or	300	MLG
4	VMEH (visite de malades hospitalisés)	160	MLG
5	Asso. Kerdero (Maison de retraite)	800	MLG
6	Secours populaire	600	MLG
7	Paralysés de France	110	MLG
8	Restau. du Coeur	400	MLG
9	FNATH (Féd. Des Mutilés du Travail)	90	MLG
10	Asso. APAJH (IME Quimperlé)	200	MLG
11	Asso. Céline et Stéphane (leucémie espoir)	160	MLG
12	Croix Bleue	350	MLG
13	Croix Rouge	400	MLG
14	Asso. Parkinsoniens du Finistère	100	MLG
15	Asso. Sclérose en plaques	100	MLG
16	Asso. Alzheimer-29	100	MLG
17	Asso. APEDYS	100	MLG
18	Enfance et famille d'adoption	50	MLG
19	Asso Espoir Quimperlé	150	MLG
20	Breizh29 un bouchon un sourire	200	MLG
		<b>9 570</b>	
	<b>Activités Sportives</b>		
21	Union Sportive Moëlanaise	2 600	JLB
22	MCCPA cyclisme	1 600	JLB
23	Avenir Cycliste Moël.	1 250	JLB
24	Tennis Club Moëlanais	1 500	JLB
25	Dojo Moëlanais	1 700	JLB
26	Pétanque Moëlanaise	600	JLB
27	Basket Club	1 450	JLB
28	Tennis de table (amicale laïque)	900	JLB
29	Twirling Bâton (amicale laïque)	1 000	JLB
30	Gymnastique Volontaire, Forme	300	JLB
31	Office Municipal des Sports	1 600	JLB
32	Les Enfants d'A BORD	300	JLB
		<b>14 800</b>	

### **Vie de la commune**

33	Amicale des employés communaux	3 000	DB
34	Amicale des Sapeurs Pompiers	600	IM
35	AVF (Accueil Ville de France)	300	IM
36	Société de chasse	400	MK
37	Comité de jumelage	2 200	IM
38	Moëlan Accueil	300	IM
39	Comité des fêtes de St Philibert	1 000	IM
40	Asso. Canine Moëlannaise	450	JLB
41	Asso. APPMA	200	MK
		<b>8 450</b>	

### **Activités culturelles, Patrimoine**

42	Chorale de l'Amicale Laïque	500	IM
43	Accordéon / amicale laïque	500	IM
44	Les Gars de St Philibert (cinéma)	1 200	IM
45	Lagad	300	IM
46	Arabesque (école de danse)	1 500	IM
47	Oyapel (théâtre pour enfants)	2 100	IM
48	Musica-Moëlan	2 900	IM
49	Lez'Arts Moëlanais	1 000	IM
50	Théâtre Musical	300	IM
51	Mémoire et Photos de Chez Nous	500	IM
52	Cousins, Cousines	500	IM
53	Théâtre de la Colonne	300	IM
54	Diwan	1 200	IM
		<b>12 800</b>	

### **Activités Scolaires et péri-scolaires**

#### **Activités pédagogiques des écoles publiques**

55	Maternelle du bourg	2 508	MDLG
56	Primaire du bourg	4 125	MDLG
57	Ecole Kergroës	4 158	MDLG
58	Kermoulin	3 267	MDLG
		<b>14 058</b>	

#### **Collège Parc Ar C'hoat**

59	Fournitures scolaires (Asso. laïque)	4 400	MDLG
60	Club sportif Parc Ar C'hoat	800	JLB
61	Activités sportive / Danse / sub. Exceptionnelle	500	MDLG
62	Foyer socio éducatif	3 900	MDLG
		<b>9 600</b>	



<b>Ecole Immaculée Conception</b>		
63	Bibliothèque	1 035 MDLG
64	Activités pédagogiques 2008	3 520 MDLG
65	Activités pédagogiques 2009	3 795 MDLG
		<b>8 350</b>
<b>Autres écoles et divers</b>		
66	Maison familiale rurale (Pleyben)	96 MDLG
67	MFR Poullan	64 MDLG
68	LP horticole St Jean Brévelay	64 MDLG
69	AFOBAT Quimper	128 MDLG
70	FSE collège La Villemarqué	224 MDLG
71	EPLEA le gros Chêne Pontivy	32 MDLG
72	Skol Diwan	64 MDLG
73	CMA/CFA 29 QUIMPER	256 MDLG
74	CMA/CFA 56 VANNES	32 MDLG
75	MFR Institut Elliant	128 MDLG
76	CFA Chaumont	32 MDLG
77	CFA Le Talhouët Hennebont	64 MDLG
78	FSE Kerneuzec	200 MDLG
79	DDEN (Délégués de l'éducation nationale)	200 MDLG
80	Pupilles Enseignement Public	230 MDLG
81	Balebus	200 MDLG
		<b>2 014</b>
<b>Petite Enfance</b>		
82	Crèche Les p'tits malins (Clohars Carnoët)	2 900 MDLG
83	Crèche Les Capucines (Quimperlé)	540 MDLG
84	Les Pitchounets (Riec sur Bélon)	1 400 MDLG
		<b>4 840</b>
<b>Mer et Plaisance</b>		
85	SNSM (antenne de Doëlan)	400 GD
86	Comité Animation Bélon	225 GD
87	Club nautique Bélon	225 JLB
		<b>850</b>
<b>Nature et Environnement</b>		
88	Rivière et Bocage	350 GD
89	Comité Dév. Agriculteurs AVEN LAITA	100 MK
		<b>450</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>85 782</b>

## **INFORMATION DU MAIRE :**

Denis BERTHELOT expose les deux points d'information suivants.

- **PLU**

Lors d'une réunion tenue en septembre 2008 avec la DDE, la COCOPAQ, la municipalité et le cabinet GEOLITT, plusieurs recommandations avaient été formulées pour la conduite des études du PLU.

En premier lieu, l'écriture du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) devait être reprise afin de prendre en compte les orientations de l'actuelle majorité en matière d'urbanisme, d'environnement et de développement durable, mais aussi dans tous les domaines de la vie municipale et, tout particulièrement, celui du logement.

En second lieu, le projet de carte d'urbanisme élaboré par la précédente municipalité conduisait à une trop grande consommation d'espace, peu compatible avec les orientations du SCOT et celles des lois récentes sur l'urbanisme.

En troisième lieu, alors que l'existence de la loi littoral n'avait pas posé de problèmes majeurs lors de la confection des précédents POS, l'exemple du refus de permis de construire sur Kerduel devait conduire au réexamen du zonage dans le respect des principes de cette loi afin d'éviter à l'avenir les risques contentieux.

Le projet de carte communale d'urbanisme devait donc être repris pour établir un zonage plus économe et plus respectueux des dispositions de la loi littoral.

Depuis cette réunion, les activités et évènements suivants sont intervenus:

- Avec l'aide du cabinet GEOLITT, le projet de zonage du PLU a été revu dans une optique réglementaire avec pour objectif de limiter la consommation d'espace. Cette esquisse sera examinée par la commission d'urbanisme.
- Le SCOT du Pays de Quimperlé a été approuvé en décembre 2008.
- Des demandes de constructibilité ont été reçues en mairie jusqu'au 31/12/2008: il convient de les examiner.
- Fin février, le préfet nous a adressé un courrier portant spécifiquement sur l'application de la loi littoral. Ce courrier fait ressortir la fragilité juridique des autorisations d'urbanisme délivrées par la commune relativement à cette loi et nous propose de tenir une réunion avec le service de la DDEA chargée de la réglementation du droit du sol.
- Fin avril, une réunion a été organisée en mairie avec le Conservatoire du littoral et le service des espaces naturels du Conseil Général, afin de prendre en compte la politique de préservation conduite par ces organismes.

Récemment, une réunion de travail a été organisée avec le cabinet GEOLITT afin de relancer le processus d'étude et d'élaboration du PLU, l'agenda de travail de la commission PLU a été défini comme suit:

- 18 mai 2009 – réunion de travail avec DDEA, COCOPAQ et Conseil Général
- Réécriture du PADD
- Après validation du PADD, reprise de l'examen du zonage en cohérence avec le PADD, le SCOT, la préservation des espaces naturels sensibles et les contraintes de la loi littoral
- Après validation en commission du projet de zonage, examen des demandes individuelles
- Automne 2009, réunion des personnes publiques associées pour examen zonage et PADD
- Arrêt du PLU prévu mi 2010
- Enquête publique possible fin 2010

Dès à présent, plusieurs études annexes du PLU doivent être lancées:

- Schéma de déplacement
- Inventaire des zones humides
- Schéma d'aménagement du secteur de St Philibert
- Etude de faisabilité d'un projet pilote d'aménagement foncier
- Carte d'aptitude des sols à l'assainissement (à faire après zonage)
- **Sacré Cœur**

### **Aménagement du secteur de St Philibert Projet d'acquisition de l'ancien collège du Sacré Cœur**

Courant février 2009, la concertation se poursuivait entre les promoteurs, l'OPAC de Cornouaille et la municipalité pour la réhabilitation du bâtiment situé face à la place de l'Eglise en vue d'y installer une pharmacie ainsi que des professions paramédicales au rez-de-chaussée et des logements pour jeunes travailleurs à l'étage. La rumeur a couru alors de l'abandon du projet de promotion immobilière sur le site de l'ancien collège du Sacré Cœur.

On se souviendra que l'actuelle municipalité avait inscrit dans son programme l'aménagement de cet ensemble immobilier afin d'en faire un lien urbain fort entre le centre bourg et le site patrimonial de la chapelle St Philibert.

On se souviendra aussi que le précédent maire avait renoncé précipitamment à son droit de préemption sur ces immeubles et terrains, privant ainsi l'actuelle majorité de la possibilité de le faire alors qu'il n'y avait aucune urgence! En effet, la municipalité disposait d'un délai de 2 mois pour mettre en œuvre ou renoncer à ce droit de préemption.

Tout au long de l'année 2008, des négociations techniques ont eu lieu avec les promoteurs. En juillet 2008, faute pour les promoteurs de pouvoir présenter un projet répondant aux contraintes du code de l'urbanisme, leur demande de permis de construire a été déclarée sans suite. Mais les contacts se sont poursuivis dans le cadre de l'étude d'aménagement de l'ensemble du secteur du Sacré Cœur, confiée à un cabinet d'architectes urbanistes et paysagistes.

Courant avril 2009, le notaire chargé de la vente du Sacré Cœur a informé la mairie que le compromis passé entre les vendeurs et les promoteurs était devenu caduc le 31 mars 2009 et proposé l'acquisition du bien à la commune.

Devant l'importance de cet ensemble immobilier pour l'aménagement de la commune, il est apparu indispensable à la municipalité d'en faire préalablement étudier tous les aspects, que ce soit au plan de l'urbanisme, de la mise en valeur du patrimoine et de l'attractivité de la commune, ainsi que du potentiel de réalisation de logements.

A cette fin, deux réunions ont été organisées en avril, la première avec l'OPAC de Cornouaille, la seconde avec le même organisme, son architecte et le cabinet chargé de l'étude du secteur de St Philibert.

Une concertation a été établie entre ces deux cabinets d'architectes, visant, en premier lieu, l'évaluation des capacités de construction du site du Sacré Cœur, et en second lieu, la meilleure insertion possible d'éventuels projets dans l'ensemble de l'aménagement du secteur de St Philibert.

Une restitution de cette évaluation aura lieu début juin. Cette évaluation permettra à la municipalité de se prononcer sur l'opportunité de l'acquisition des immeubles de l'ancien collège du Sacré Cœur.

Le Maire complète concernant le projet du Sacré Cœur en indiquant que la déclaration d'intention d'aliéner avait été reçue en mairie le 26 février 2008 et signée rapidement le 28 février 2008 sans attendre le délai de deux mois. Il ajoute que si le projet du promoteur n'a pas vu le jour, c'est principalement dû aux contraintes de circulation et de places de parking demandées par la D.D.E., service instructeur des permis de construire, cumulé à la crise immobilière actuelle.

Alain BROCHARD déclare qu'il a défendu la préemption, mais il regrette l'opacité dans le traitement du dossier.

Denis BERTHELOT indique que la société retenue pour réaliser l'étude a été choisie en commission urbanisme suite à des termes de références communiqués à la commission et mise en concurrence. Il indique également que suite à l'abandon du compromis sur le Sacré Cœur, l'intégration de ce lieu à l'étude est incontournable. La municipalité est actuellement en attente d'un premier schéma d'aménagement.

Le Maire précise que tout le monde est pleinement informé et que l'aménagement du site du Sacré Cœur constitue un projet d'intérêt général. Les conseils de quartiers peuvent provoquer le débat.

Joseph MAHE indique qu'il attend d'avoir des éléments concrets pour se prononcer.

### **N° 780-2009 : MOTION : NON UTILISATION DES BOIS TROPICAUX PAR LES SERVICES COMMUNAUX**

Delphine MADIC lit la motion suivante.

Sur la planète, les grandes forêts primaires (vierges, naturelles, anciennes) sont pillées par les grandes compagnies forestières transnationales, au rythme d'environ 50.000 hectares par jour et selon des méthodes d'exploitation excessives. La destruction est telle qu'il paraît quasiment impossible de les voir repousser, même pour les grandes forêts tempérées et boréales.

Les conséquences sont immenses pour les peuples autochtones (Pygmées d'Afrique, Pénans de Boméo, Indiens d'Amazonie) qui sont menacés dans leur mode de vie, leur culture, leur identité et, à terme, voués à disparaître. Comme le sont également toutes les espèces vivantes (végétales et animales) dont la biodiversité est extrêmement riche.

Plus largement, les résultantes en sont les catastrophes naturelles occasionnées par les sécheresses ou les inondations, ainsi qu'un rejet important de gaz carbonique nuisant au climat.

Pourtant une gestion plus respectueuse et durable des forêts est possible. Elle consiste à

- mettre en plantation et/ou en semis pour le bois d'œuvre les forêts secondaires, en accord et partenariat avec les communautés indigènes,
- développer dans ces forêts l'agro-foresterie par l'exploitation de produits secondaires (plantes médicinales, café, cacao, etc ...).

Une loi votée en juin 1998 « Accord international de 1994 sur les bois tropicaux » vise qu'à partir de 2000, les exportations de bois et de produits dérivés des bois tropicaux proviennent de sources gérées de façon durable. Celle loi n'est toujours pas appliquée, les bois entrent en France sans aucun contrôle.

Pour toutes ces raisons,

La commune propose de :

RENONCER à utiliser du bois susceptible d'être issu de forêts primaires ou sans certificat fiable garantissant sa provenance de forêt en exploitation durable (plantations, semis ...) pour les constructions et aménagements des édifices publics, ainsi que pour la mise en place de mobilier urbain,

SOUTENIR le développement durable et le commerce équitable à travers l'utilisation du bois des forêts secondaires et l'utilisation de bois de nos régions pour encourager et soutenir la production de bois européens et notamment la filière bois bretonne,

S'ENGAGER à faire prendre conscience de la nécessité absolue de protéger les forêts primaires tropicales et de reconnaître les droits des peuples autochtones sur leurs forêts.

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'ACCEPTER cette motion

## **QUESTIONS DIVERSES DE MOELAN NOUVEL EQUIPAGE**

### **1) Vœu présenté par le groupe « MOELAN – NOUVEL – EQUIPAGE pour une taxe des ordures ménagères équitable.**

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont effectués par la communauté de communes.

Les habitations des communes côtières, dont MOELAN sur MER ont une valeur locative plus élevée que d'autres communes, cela se traduit par une base de la taxe foncière plus importante.

La taxe des ordures ménagères est calculée à partir de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de ce fait, les moëlanais sont amenés à payer une taxe supérieure. D'autre part, certains ménages et surtout

des personnes seules aux revenus modestes paient une taxe qui ne correspond pas au volume des ordures ménagères produites.

Notre groupe demande l'inscription du vœu suivant au prochain conseil municipal, afin que la commune intervienne auprès de la COCOPAQ.

Le conseil municipal de MOELAN sur MER demande à la communauté de communes de rechercher une solution et de mettre en place, soit une taxe équitable pour tous les habitants, soit une redevance qui correspond au volume des ordures ménagères produites.

Suite à la lecture de ce vœu, le Maire précise que la taxe est perçue et calculée par l'Etat et qu'il ne peut pas avoir de dérogation par rapport à son calcul. L'autre possibilité était la redevance soit simple ou incitative (prise en compte du ramassage ou pesée embarquée). Il indique que l'étude d'un système incitatif à la COCOPAQ ne se fera qu'après le vote des lois du Grenelle de l'environnement. Il souligne la non augmentation de la taxe des ordures ménagères depuis 3 ans par la COCOPAQ.

### **QUESTIONS DIVERSES D'ALAIN BROCHARD**

- 1) Quel débat envisagé concernant le devenir du Sacré Cœur ?
- 2) Quelle suite peut être donnée à la demande d'instauration d'un passeur au Bélon cet été ?
- 3) Où en est rendu le dossier d'extension des limites du port du Bélon
- 4) Comment est assurée la transparence dans l'attribution des mouillages à MOELAN sur MER.

-----

- 1) Traitée en information du Maire
- 2) Gilbert DULISCOUET précise que les contraintes sont trop fortes et onéreuses pour une collectivité. Il est favorable à l'installation d'une initiative privée.
- 3) Les limites du port au Belon sont encore soumises à l'étude du Préfet pour un an environ. Elles sont liées à la confortation de la cale de Beg Porz, indique Gilbert DULISCOUET.
- 4) Gilbert DULISCOUET déclare qu'une liste comprenant l'attribution de chaque mouillage pour les 3 ports sera mise sur le site Internet. De plus, les listes d'attente des 3 ports seront aussi mises en ligne prochainement.

Il précise qu'il sera nécessaire de réactualiser les listes d'attente en commission.

Le maire précise que les listes d'attente papier sont consultables en mairie pour les 3 ports.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,  
**Nicolas MORVAN**

La Secrétaire de séance,  
**Isabelle CAUET**

Les Membres du Conseil Municipal,

